

**RAPPORT N° 16-06-111
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2016**

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 DU BUDGET PRINCIPAL VILLE

Avant le 1^{er} juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice budgétaire, le trésorier établit un compte de gestion.

Ce document retrace :

- La situation patrimoniale de la collectivité avec la présentation du bilan comptable et du compte de résultat.
- L'exécution budgétaire avec l'ensemble des opérations en dépenses et en recettes selon une présentation semblable au compte administratif et celles des tiers créanciers ou débiteurs de la collectivité.

Ce document permet également à la chambre régionale des comptes d'apprécier la qualité de gestion du trésorier et peut, si des négligences sont constatées, engager la responsabilité personnelle et pécuniaire de celui-ci.

Le compte de gestion est donc soumis au vote du Conseil municipal qui peut constater la stricte concordance avec le compte administratif.

Après avoir été vu et vérifié par le trésorier-payeur général du Val de Marne et présenté à la chambre régionale des comptes, le compte de gestion du budget principal de l'exercice 2015 est soumis au conseil municipal.

La forme de ce document ne permettant pas aisément sa reprographie, les conseillers municipaux qui souhaiteraient le consulter pourront s'adresser au Service des Affaires juridiques et de l'administration générale (service joignable au 01.45.59.20.73 ou 22.64).

À titre d'information, sont toutefois joints, en annexe à ce rapport, les documents suivants :

- Tableau : bilan synthétique.
- Tableau : résultats budgétaires de l'exercice.
- Tableau : résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés.

Toutes les écritures comptables étant conformes à celles de l'ordonnateur, je vous demande de bien vouloir approuver le compte de gestion de l'exercice 2015 présenté par le comptable public.

Résultats budgétaires de l'exercice

04000 - VILLEJUIF - COMMUNE

Exercice 2015

	SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT		TOTAL DES SECTIONS
RECETTES					
Prévisions budgétaires totales (a)	39 905 571,72		85 859 585,09		125 765 156,81
Titres de recette émis (b)	14 820 448,15		86 332 362,97		101 152 811,12
Réductions de titres (c)	20 009,00		1 843 388,18		1 863 397,18
Recettes nettes (d = b - c)	14 800 439,15		84 488 974,79		99 289 413,94
DEPENSES					
Autorisations budgétaires totales (e)	39 905 571,72		85 859 585,09		125 765 156,81
Mandats émis (f)	15 220 444,34		82 548 426,61		97 768 870,95
Annulations de mandats (g)	49 881,82		2 917 918,04		2 967 799,86
Depenses nettes (h = f - g)	15 170 562,52		79 630 508,57		94 801 071,09
RESULTAT DE L'EXERCICE					
(d - h) Excédent		370 123,37	4 858 466,22		4 488 342,85
(h - d) Déficit					

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

04000 - VILLEJUIF - COMMUNE

Exercice 2015

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2014	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2015	RESULTAT DE L'EXERCICE 2015	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2015
I - Budget principal					
Investissement	-4 213 363,15	0,00	-370 123,37	0,00	-4 583 486,52
Fonctionnement	5 188 959,78	4 447 545,66	4 858 466,22	0,00	5 599 880,34
TOTAL I	975 596,63	4 447 545,66	4 488 342,85	0,00	1 016 393,82
II - Budgets des services à caractère administratif VILLEJUIF FLOBAIL - ANNEXE VIL					
Investissement	467,52	0,00	-1 450,08	0,00	-982,56
Fonctionnement	467,52	0,00	-1 450,08	0,00	-982,56
Sous-Total	467,52	0,00	-1 450,08	0,00	-982,56
TOTAL II	467,52	0,00	-1 450,08	0,00	-982,56
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III	976 064,15	4 447 545,66	4 486 892,77	0,00	1 015 411,26
TOTAL I + II + III					

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 DU BUDGET PRINCIPAL
VILLE**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et décisions modificatives de l'exercice 2015 les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites,

Statue sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statue sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et sur les valeurs inactives.

Considérant que le présent compte de gestion a été vu et vérifié par le Trésorier payeur général du Val de Marne et présenté à la chambre régionale des comptes de l'Ile de France,

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE :

Article 1 : Constate les identités de valeurs avec les indications du compte administratif relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Article 2 : Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le Comptable public, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Franck LE BOHELLEC
Maire
Conseiller Régional d'Ile de France